

3 MINUTES POUR L'ACTUALITÉ



WORK
IN PROGRESS

▶ ASSURANCE CHÔMAGE ET EMPLOI DES SENIORS

Un décret publié au journal officiel du 30 octobre 2024 prolonge le régime d'assurance chômage jusqu'à la fin de l'année 2024, afin de permettre aux partenaires sociaux de négocier sur l'assurance chômage et l'emploi des seniors. Les partenaires sociaux ont jusqu'à mi-novembre 2024 pour tenter de trouver un accord.

▶ PLFSS 2025

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 a été déposé à l'Assemblée nationale le 10 octobre 2024, puis examiné en Commission des affaires sociales, laquelle a rejeté l'ensemble du texte le 25 octobre 2024 (y compris donc les dispositions relatives aux réductions de charges patronales). L'examen en séance publique a débuté le 28 octobre sur la base de la version initiale du projet de loi.

📁 NOUVEAUTÉS DU BOSS

Entrée en vigueur de la rubrique relative aux contributions servant au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Le contenu de la rubrique relative aux contributions servant au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, qui a fait l'objet d'une consultation publique, entre en vigueur le 1er novembre 2024.

REJET DE LA SIMPLIFICATION DU BULLETIN DE PAIE

L'une des mesures du projet de loi sur la simplification de la vie économique visait à réduire le bulletin de paie à 15 lignes. Le Sénat a supprimé cette mesure dans le cadre de son examen du projet de texte. L'examen par l'Assemblée nationale de ce projet doit débuter en fin d'année ou au début de l'année prochaine.

REVALORISATION DU SMIC DE 2 %

Un décret du 23 octobre 2024 revalorise le SMIC de 2 % à partir du 1er novembre 2024. Le SMIC horaire brut évolue de 11,65 € à 11,88 € à compter de cette date.

AUGMENTATION DE 1,6 % DES PENSIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Dans une circulaire du 16 octobre 2024, l'Agirc-Arrco a annoncé une revalorisation de 1,6 % des pensions de retraite complémentaire pour les salariés du secteur privé à partir du 1er novembre 2024.

CHIFFRES

Le chômage a augmenté de 0,2% au troisième trimestre 2024 en France métropolitaine.

NOUVEAUTÉS DU BOSS

MISE À JOUR AU 1ER NOVEMBRE 2024 DES DONNÉES PARAMÉTRIQUES EN FONCTION DU SMIC

Les rubriques Effectif, Exonérations zonées, Aide à domicile, Heures supplémentaires et complémentaires, Avantages en nature, Jeunes entreprises innovantes, universitaires et de croissance et Exonération contrat d'apprentissage ont été actualisées pour prendre en compte la revalorisation anticipée du SMIC de 2 %.